



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2025**

DATE DE CONVOCATION
20 juin 2025

DELIBERATION N°30/2025/MT

Modification du projet de plan de financement du stade « Marcel Popo »

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE 2 JUILLET A SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick LECANTE, Maire
M. Patrick LABEAU, 1^{er} Adjoint
Mme Marcelline POPO, 2^{ème} Adjointe
M. Jean-Yves TARCY, 3^{ème} Adjoint
Mme Patricia REJON, 4^{ème} Adjointe
M. Thierry VICTORIN, 5^{ème} Adjoint
Mme Rosaline CAMILLE SIDIBÉ, 6^e Adjointe
M. Joseph Michel FEVRY, Conseiller
M. Donel DUCCE, Conseiller
M. Steeve MAYEN, Conseiller,
M. Christian PORTHOS, Conseiller
Mme Christine TIAN SIO PO, Conseillère
M. Charles-Henri DELAR, Conseiller
M. Thierry MARIE-CLAIRE, Conseiller

ABSENTS EXCUSES :

Mme Natacha CABERIA, Conseillère
M. Bruno BAUDE, Conseiller
Mme Arielle JACQUES-HIMMER, Conseillère
M. Myrko SEPHO, Conseiller,
Mme Aline Philippe N'GUYEN VAN VAÏ, Conseillère

ABSENTS :

M. Georges Michel PHINERA HORTH, Conseiller
M. Auguste FERNAND, Conseiller
Mme Nathalie FRANCOIS, Conseillère
Mme Tatiana DAUPHIN GENEVIEVE, Conseillère

DGCAT / DCTCT
Bureau du contrôle administratif
des collectivités territoriales

- 3 JUIL 2025

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire au vu de l'application des articles L.2121-14 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Monsieur Jean-Yves TARCY, 3^{ème} Adjoint au Maire a été nommé à ces fonctions qu'il a acceptées. Madame Natacha CABERIA, Conseillère Municipale, a donné procuration à Monsieur Patrick LABEAU, 1^{er} Adjoint au Maire. Madame Arielle JACQUES-HIMMER, Conseillère municipale, a donné procuration à Madame Patricia REJON, 4^{ème} Adjointe au Maire. Madame Aline Philippe N'GUYEN VAN VAÏ, Conseillère Municipale, a donné procuration à Monsieur Jean Michel FEVRY, Conseiller Municipal.

Délibération n°30/M-T/2025

Modification du projet de plan de financement du stade « Marcel Popo »

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal, l'adoption le mercredi 28 mai 2025 de la délibération n°17/2025/MT portant sur la **demande de financement pour la réalisation de travaux et d'achats d'équipements** pour le stade municipal Marcel POPO à Montsinery avec le projet de plan de financement ci-dessous :

Projet Plan de financement	Montant	Taux
ANS (Agence National du Sport)	80 000,00 euros	40%
Etat	26 680,00 euros	13,34%
CTG	26 660,00 euros	13,33%
FFF (Fédération Française de Football)	26 660,00 euros	13,33%
Commune	40 000,00 euros	20%
TOTAL	200 000,00 euros	100%

Après échange avec les différents financeurs et dans un contexte de maîtrise budgétaire communal, il est apparu plus judicieux de réaliser dans un premier temps les achats nécessaires à la mise en conformité du stade municipal, à savoir l'achat de trois bungalows vestiaires, bungalow tribune et de l'équipement terrain (bancs de touche, cages de football et filets).

Ces équipements sont éligibles au financement par l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du Plan 5000 Equipements et peuvent bénéficier d'un financement à hauteur de 100 % car ce projet est issu d'un territoire ultramarin.

La réalisation de travaux concernant la remise en état de l'éclairage et de la rénovation de la clôture en façade de la RD14 seront réalisés dans un second temps et fera l'objet d'une recherche de financement distinct.

Le nouveau projet de plan de financement est le suivant :

Projet Plan de financement	Montant	Taux
ANS	114 550,79 €	100%
TOTAL	114 550,79 €	100%

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes des départements et des régions ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L2241-1 ;

Vu le rapport de Monsieur le Maire ;

DECIDE :

Article 1 - APPROUVER le nouveau projet plan de financement ci-dessous :

Projet Plan de financement	Montant	Taux
ANS	114 550,79 €	100%
TOTAL	114 550,79 €	100%

Article 2 - AUTORISER le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

ADOPTÉE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRÉSENTS

POUR 15	Patrick LECANTE - Patrick LABEAU - Marcelline POPO - Jean-Yves TARCY - Patricia REJON - Thierry VICTORIN - Rosaline CAMILLE SIDIBÉ - Donel DUCCE - Steeve MAYEN- Joseph Michel FEVRY - Christine TIAN SIO PO - Thierry MARIE-CLAIRE <u>Procurations :</u> Natacha CABERIA - Arielle JACQUES-HIMMER- Aline Philippe N'GUYEN VAN VAÏ
CONTRE 2	Christian PORTHOS - Charles-Henri DELAR
ABSTENTION 0	

Pour certification exécutoire,
Fait à Montsinéry-Tonnégrande, 3 juillet 2025

Publication le :


Le Maire
Patrick LECANTE

DGCAT / DCTCT
Bureau du contrôle administratif
des collectivités territoriales
- 3 JUL 2025

